

Bonjour à tous,

Voici donc quelques informations concernant Apivosges et glanées en réunion de la Frage la semaine dernière.

- Le concours des miels est confirmé. Des échantillons commencent à être déposés au laboratoire et on sait qu'il y en a encore quelques-uns à venir. Quelques sapin, des forêt, tilleul, fleurs...  
Avec M Jeantroux (directeur du laboratoire départemental) nous avons convenu de reporter les dates limites d'une semaine et de l'indiquer sur le site du laboratoire.
- La production de miel dans les Vosges semble la moins bonne de tous les départements du Grand-Est avec officiellement une année sans production pour le miel de sapin AOP. Les autres départements décrivent en moyenne 1/3 d'une très bonne année. L'inquiétude se porte aussi sur la qualité de fécondation des reines. Il y a eu beaucoup d'essaimage et de ruptures de ponte et actuellement les ruches sont fortes.  
Question : Adapter nos souches d'abeilles au changement climatique ?
- Eco-participation : M Jeanroy a relancé le directeur de Citéo sans avoir de réponse constructive. De son côté le SNA aurait obtenu les mêmes conditions que maintenant avec Leko. Ce tarif n'est valable que pour les pots de miel. Pour les autres produits ce serait environ 55€. Amende = 4500€ si non conforme.
- Il est nécessaire d'avoir un numéro siret spécial pour vendre du pain d'épices.
- Cotisations MSA : Dossier suivi par le SNA et l'UNAF. Le texte de loi porte à interprétation et les caisses MSA (selon les départements) en profitent pour renflouer les caisses en demandant la cotisation solidaire avec 25 ruches. Un dossier sera jugé ce mois-ci et fera jurisprudence. La consigne est de ne rien signer et rien payer pour le moment.

Marie Claude Gauthier  
présidente d'Apivosges